



16 rue du Moulin  
44000 NANTES  
T. 02-40-41-95-46  
F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr  
SITE : [www.cgt-nantes.fr](http://www.cgt-nantes.fr)

## SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.

# CTP du 21 mars 2011



### 1. GESTION DE L'EMPLOI

#### 1. A – Tableau de suivi des effectifs pour la période de janvier à décembre 2010

Il s'agit d'un tableau récapitulatif des créations et suppressions de postes de l'année 2010 (déjà validés pendant les CTP de 2010) qui nous est présenté à titre d'information. Sans compter les postes mutualisés, il présente un solde de +19 postes. En comptant les postes mutualisés entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, le solde est de -109 postes.

#### 1. B – Tableau des effectifs Ville et CCAS : créations et suppressions

Ce dossier présente le tableau des effectifs pour la période de février à mars 2011. Le solde pour la Ville est de -3,8 postes et pour le CCAS de + 0,6 postes.

Votes :

Pour : 12 : élus (12)

Contre : 3 : FO (3)

Abs : 9 : CFTC (1), CGT (3), CFDT (4), UNSA (1)

#### 1. C – Temps de travail : ajustement des modalités de gestion du temps de travail

Le dossier présenté porte sur la gestion du temps de travail des cadres A et des modalités de gestion du CET. Il est proposé de scinder le dossier en deux parties et donc d'émettre 2 votes.

Concernant le dossier sur le temps de travail des cadres A, il est proposé que les cadres puissent opter pour le badgeage ou un forfait de 20 jours annuels de repos complémentaires. Pour les cadres de directions générales et les cadres de direction, ils se verront systématiquement appliquer la seconde modalité.

Votes :

Pour : 12 : élus (12)

Contre : 3 : FO (3)

Abs : 9 : CFTC (1), CGT (3), CFDT (4), UNSA (1)

Concernant les modalités de gestion du CET pour tous les agents, il est proposé que sa durée de validité soit illimitée. Les agents devront avoir pris au moins 20 jours de congés annuels pour alimenter leur CET. Celui-ci est plafonné à 60 jours. Les agents ayant un solde supérieur ne pourront plus alimenter leur CET tant qu'ils ne seront pas redescendus sous le plafond des 60 jours. Dans quelques cas, la monétisation est possible. (Départ en retraite pour invalidité, licenciement pour inaptitude physique pour les non titulaires, décès de l'agent (au bénéfice des ayants droit).

La CGT rappelle la durée légale du temps de travail hebdomadaire qui est de 35 heures. Les CET ne devraient pas excéder 60 jours sinon il faut réinterroger la charge de travail.

Nous avons interpellé l'administration sur les règles de récupération à la fin du cycle et sur la gestion du CET quand l'agent quitte la collectivité. Sur le deuxième point le directeur du personnel a évoqué les conventions qui peuvent exister entre les collectivités et les modalités de préavis (3 mois) qui normalement permettent à l'agent de solder leur CET.

Votes :

Pour : 12 : élus (12)

Contre : 3 : FO (3)  
Abs : 5 : CFTC (1), CGT (3), UNSA (1)  
Ne prend pas part au vote : CFDT (4)

## **1. D – Principes de déroulements de carrière des cadres A – ratios d'avancement de grade**

La collectivité souhaite mettre en place le déroulement de carrière des agents des catégories A, afin de « récompenser le mérite et la valeur professionnelle des agents » à partir de critères réglementaires et de critères internes à la collectivité.

La CGT en intersyndicale avec la CFTC et FO dénonce les critères internes qui officialisent l'individualisation des carrières pour les cadres et entérine une régression dans l'application des statuts. Il s'agit d'une officialisation d'une forme de clientélisme et d'arbitraire que nous refusons catégoriquement.

De plus, la collectivité a orchestré la concertation en négociant un protocole avec la CFDT et l'UNSA, en écartant de la table des négociations notre intersyndicale et en faisant fi du mécontentement et de l'inquiétude des 190 agents signataires de la pétition.

Votes :  
Pour : 17 : élus (12) CFDT (4), UNSA (1)  
Contre : 6 : CGT (3), FO (3)  
Ne prend pas part au vote : CFTC (1),

## **1. E – Ratios d'avancement de grade**

Le dossier porte sur la définition des ratios d'avancement de grades pour l'année 2011.

La collectivité se dote d'un arsenal de mesures lui permettant de freiner volontairement le déroulement de carrière de nombreux agents. Il est pourtant inutile de rajouter des ralentisseurs sachant que les agents sont déjà soumis aux critères statutaires pour être promus au grade supérieur.

Cette année 502 agents des catégories C et B pouvaient prétendre à une promotion, seuls 204 seront promus.

Votes :  
Pour : 17 : élus (12) CFDT (4), CFTC (1)  
Contre : 6 : CGT (3), FO (3)  
Abs : 1 : UNSA (1)

## **1. F – Ajustements du régime indemnitaire**

Ce dossier présente l'attribution d'une prime d'encadrement pour les agents de la SIC (police municipale) et la création de la prime de certification pour les agents travaillant dans un service certifié (BATI ...)

Pour la CGT, nous constatons qu'une fois de plus la Municipalité privilégie l'attribution d'une prime pour quelques salariés au détriment d'une revalorisation du régime indemnitaire de grade pour l'ensemble des agents.

Nous ne contestons pas l'attribution de cette prime, cependant certains agents n'ont pas eu d'évolution de leur RI depuis 2003.

Votes :  
Pour : 24 : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), CGT (3), FO (3)

# **2. DIRECTION GÉNÉRALE**

## **2. A – Poursuite de la démarche de mutualisation : fonctions juridique, contrôle interne et commande publique de la DGFG**

Les services de la commande publique, des achats, des marchés publics, et le pôle conseil juridique seront mutualisés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, soit - 23 postes pour les effectifs de la ville.

La CGT avait rencontré les agents et a demandé le report de ce dossier pour les raisons suivantes :

- Manque de concertation avec les agents (de plus ceux-ci ne connaissait pas la date effective de l'application de la mutualisation)
- Manque d'information sur les fiches de postes et sur le CET.
- Manque de transparence sur les différences d'attribution des médailles du travail entre les deux collectivités et leur mode de calcul.

Votes :

Pour : 12 : élus (12)  
Contre : 6 : CGT (3), FO (3)  
Abs : 6 : CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

## **2. B – Poursuite de la démarche de mutualisation : fonctions d’observation et d’analyse des données sur la population**

Il s’agit de la mutualisation des fonctions d’observations et d’analyses des données sur la population du Pôle politiques publiques et prospective, soit un agent de catégorie A et deux agents de catégorie B.

Pour la CGT, nous ne sommes pas dupes de l’objectif premier des mutualisations qui est la rationalisation des effectifs. De plus, sur ce dossier les perspectives sont opaques

Pour : 12 : élus (12)

Contre : 6 : CGT (3), FO (3)

Abs : 6 : CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

## **3. DIRECTION GÉNÉRALE COHÉSION SOCIALE**

### **3. A – DPE : Métiers de la Petite Enfance : Missions et organisation du travail des Éducateurs de Jeunes Enfants**

Depuis plusieurs mois, la Direction de la Petite Enfance rencontre le personnel et les organisations syndicales concernant l’évolution des postes d’éducateurs de jeunes enfants.

Ces réunions aboutissent aujourd’hui au recrutement de 10 agents sur des postes d’EJE, à la reconnaissance institutionnelle d’un temps de détachement pour les EJE responsables d’unité et à la poursuite de l’évaluation du dispositif. La CGT restera vigilante quant à la mise en œuvre dans les établissements.

Votes :

Pour : 24 : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), CGT (3), FO (3)

### **3. B – DDA : Ouverture de la Maison de Quartier Nantes Sud**

Il s’agit de valider la mise en service de la maison de quartier de Nantes sud (Clos Toreau). Deux postes sont créés, un chef de projet de catégorie A et un agent d’accueil de catégorie C. Ce projet constitue un enjeu important pour la Municipalité afin de palier au manque et à la vétusté des équipements en place sur le quartier et de fédérer les associations existantes.

Pour la CGT, des éléments sont manquants concernant les fiches de postes et le fonctionnement de cette maison de quartier eu égard aux enjeux annoncés.

Votes :

Pour : 21 : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), FO (3)

Abs : 3 : CGT (3)

## **4. DIRECTION GÉNÉRALE SANTÉ ET SOLIDARITÉS**

### **4. A – DEMS : Évolution de l’organisation de la fonction soin infirmier en EHPAD**

Le dossier porte sur l’évolution de l’organisation du soin infirmier en EHPAD par l’identification d’un poste d’infirmier coordonateur par établissement. Cette nouvelle mission nécessite un temps de formation qui à notre demande passe dans la formation continue et non dans le DIF (droit individuel à la formation) comme initialement prévu.

Votes :

Pour : 24 : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), CGT (3), FO (3)

## 5. DIRECTION GÉNÉRALE À LA CULTURE

### **5. A – Bibliothèque Municipale : Évolution des périodes d'ouverture au public pour l'ensemble du réseau**

Ce dossier porte sur l'élargissement des horaires d'ouvertures des bibliothèques Floresca Guépin et Luce Courville pour le mercredi et le samedi en continue et pendant les vacances scolaires de Noël et printemps pour tout le réseau à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Pour la CGT, ce dossier est incomplet car il ne précise pas le planning des agents. Nous en avons donc demandé le report au CTP du 16 juin.

Si nous ne sommes pas opposés à l'extension des horaires d'ouverture pour un meilleur service public, nous nous inquiétons fortement des modalités de mise en œuvre. En effet il est envisagé un recours à du personnel étudiants et auxiliaires de manière très ponctuelle, sans création d'emplois pérennes pourtant nécessaires à cette évolution. Cette extension se fera donc au détriment des agents déjà confrontés à de multiples problématiques (remplacement d'agents, formation, planning congés).

La Municipalité s'est engagée à nous fournir les plannings pour le CTP du 16 juin.

Votes :

Pour : 17 : élus (12), UNSA (1), CFTC (1), FO (3)

Contre : 3 : CGT (3)

Abs : 4 : CFDT (4)